Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-39_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 39-01-2026-CM : Adhésion au groupement de commande « Signalétique de voirie » porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération

La commune a des besoins réguliers en panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) pour assurer la sécurité routière et l'entretien de sa voirie.

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose de coordonner un groupement de commandes permettant des économies d'échelle via une mutualisation des achats. L'adhésion à ce groupement, formalisée par la convention constitutive jointe, optimise les dépenses publiques tout en respectant les règles de la commande publique. La durée d'exécution du marché est fixée à un an, reconductible trois fois tacitement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

Considérant la proposition de Saint-Brieuc Armor Agglomération de coordonner le groupement de commandes pour les panneaux de signalisation verticale,

Considérant les besoins de la commune en matière de signalisation routière,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes permettant des économies d'échelle et une rationalisation des dépenses publiques,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-39_01_2026_CM-DE

Considérant qu'il convient de formaliser la procédure par la convention constitutive du groupement définissant les modalités de fonctionnement,

Considérant que chaque collectivité membre s'assurera de l'exécution matérielle et financière du marché pour ses besoins propres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Binic-Etables sur Mer au groupement de commandes panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes panneaux de signalisation verticale annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les autres documents y afférents

PRÉCISE que la convention est valable pour une durée d'exécution du marché fixée à un an, reconductible trois fois tacitement pour la même durée.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre du groupement de commande ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la commune

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ n° 25 : Convention de groupement de commande